OUVERTURES

Violences faites aux femmes : conséquences à long terme aussi

Longtemps cantonnées aux domaines de la police et de la justice, les violences conjugales sont devenues une véritable préoccupation de santé publique à partir des années 1990 sous l'impulsion des Nations unies et des mouvements féministes (a)(1). Depuis, le phénomène est étudié et les évolutions statistiques sont suivies. Alors que les conséquences immédiates de ces violences sont bien identifiées depuis longtemps, les conséquences à plus long terme sont moins étudiées (2).

Des atteintes traumatiques et psychiques bien documentées. En Europe de l'Ouest, en 2018, environ une femme sur cinq âgée de 15 ans ou plus déclarait avoir subi des violences conjugales au moins une fois dans sa vie (3). Quand elles n'entraînent pas la mort, ces violences sont à l'origine de blessures psychiques et corporelles, allant parfois jusqu'à des invalidités temporaires ou des situations de handicap (1).

Les femmes victimes ont plus de risque d'être atteintes de troubles gynécologiques et sexuels, de douleurs chroniques, d'un syndrome de stress post-traumatique, de troubles anxieux et dépressifs, et aussi, entre autres, de souffrir de troubles du comportement, tels que des comportements auto-agressifs, des comportements à risque, des troubles alimentaires (2).

Des répercussions physiques aussi à plus long terme. Les violences conjugales constituent aussi, à plus long terme, un facteur de risque de développement de maladies cardiovasculaires (4,5). Selon diverses études, les femmes victimes ont plus de risque de développer un diabète de type 2 ou une maladie cardiaque ischémique que les femmes non victimes (4,5). La consommation d'alcool ou de tabac, voire d'autres comportements à risque, plus fréquents chez les femmes victimes de

violences, ne semblent pas les seuls facteurs expliquant l'apparition de ces maladies ou leur aggravation (5).

Prendre en compte l'ensemble des conséquences à l'échelle d'une vie. Trop peu étudiés, les dommages physiques et psychiques causés à long terme par les violences faites aux femmes justifient une attention particulière, que ce soit en matière de recherche, de prévention ou de soins. Les violences conjugales relèvent, avec celles vécues à l'école, dans l'enseignement supérieur, au travail, dans les lieux publics, sur les réseaux sociaux, sous de multiples formes, d'un même « continuum » de violences faites aux femmes (6).

Pour éviter de minimiser des gestes violents comme une gifle, pour aider à changer de regard et mettre un terme à ces violences qui tuent, blessent ou empoisonnent durablement la vie de trop nombreuses femmes, en parler et intégrer leur repérage à la pratique courante est utile.

©Prescrire

a-Les violences conjugales, aussi nommées « violences entre partenaires intimes », désignent l'ensemble des violences commises entre actuels ou ex-conjoints, petits amis ou concubins (réf. 1). Le plus souvent, les femmes sont les victimes de ces violences, qu'elles soient physiques, sexuelles, psychiques ou économiques (réf. 2).

Extraits de la veille documentaire Prescrire

- **1-** Guillam MT et coll. "Épidémiologie des violences conjugales en France et dans les pays occidentaux" *Bull Épidémiol Hebd* 2016 ; 22-23 : 385-389.
- **2-** Prescrire Rédaction "Violences conjugales. Reconnaître et accompagner les victimes" *Rev Prescrire* 2018 ; **38** (413) : 192-200.
- **3-** Organisation mondiale de la santé "Violence against women prevalence estimates, 2018. Executive summary" 2021 : 16 pages.
- **4-** Lawn RB et Koenen KC "Violence against women and girls has long term consequences. The association between violence and poor physical health is often overlooked" *BMJ* 2021; 375:e069311: 2 pages.
- $\bf 5\text{-}$ Chandan JS et coll. "Risk of cardiometabolic disease and all-cause mortality in female survivors of domestic abuse" JAm Heart Assoc 2020 ; 9:8 pages.
- **6-** Dupont M "Dans l'intention de rabaisser et de contrôler les femmes, un « continuum » de violences" 2022. Site lemonde.fr consulté le 18 octobre 2022 : 5 pages.





